

RÉSOLUTION 89 (Rév. Bakou, 2025)

La transformation numérique au service du développement durable

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Bakou, 2025),

rappelant

- a)* la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";
- b)* la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)";
- c)* les documents finals du SMSI, notamment le Plan d'action de Genève et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information;
- d)* les résultats des travaux du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et du Plan d'action qui lui est associé, ainsi que l'Initiative Global Pulse de l'ONU;
- e)* le Pacte numérique mondial, adopté en tant qu'Annexe I de la Résolution 79/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 22 septembre 2024, dans lequel sont définis des objectifs, des principes, des engagements et des mesures en lien avec la transformation numérique;
- f)* la Résolution 71 de la Conférence de plénipotentiaires relative au Plan stratégique de l'Union, qui est révisée à intervalles réguliers;
- g)* la Résolution 130 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- h)* la Résolution 200 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Programme Connect 2030 pour les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde, y compris le large bande, en faveur du développement durable";

- i) la Résolution 137 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le déploiement de réseaux futurs dans les pays en développement¹;
- j) la Résolution 17 (Rév. Bakou, 2025) de la présente Conférence relative à la mobilisation des ressources, à la mise en œuvre et à la coopération en ce qui concerne les initiatives régionales approuvées;
- k) la Résolution 11 (Rév. Bakou, 2025) de la présente Conférence sur les services issus des télécommunications/TIC dans les zones rurales, isolées, mal desservies et non desservies;
- l) la Résolution 77 (Rév. Bakou, 2025) de la présente Conférence, intitulée "Les technologies et les applications large bande au service de la croissance et du développement accrus des services de télécommunication/d'information et de communication et de la connectivité large bande";
- m) les recommandations et les autres travaux de l'UIT sur la transformation numérique,
- considérant*
- a) le rôle que joue l'UIT en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour aider les États Membres et contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD);
- b) que l'UIT s'est engagée en faveur de l'inclusion, afin de réduire les fractures numériques et de fournir à tout un chacun un accès au large bande;
- c) que la transformation numérique est importante pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre des résultats du SMSI;
- d) que la transformation numérique recèle un énorme potentiel et constitue un facteur important pour engendrer des changements positifs, tout en reconnaissant les risques et les difficultés qu'elle peut présenter;
- e) que le fait d'intégrer la transformation numérique dans les stratégies et politiques nationales, compte tenu des contributions des parties prenantes, est un moyen efficace de planifier la transformation numérique,

¹ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

notant

- a) que la réalisation des ODD par les pays en développement dépendra dans une large mesure de leur capacité à mobiliser des ressources financières et des ressources humaines;
- b) que la collaboration entre toutes les parties prenantes au sujet de la transformation numérique peut contribuer à surmonter les problèmes qu'elle soulève et à offrir des perspectives à tous,

tenant compte du fait

- a) que les télécommunications/TIC sont des catalyseurs essentiels du développement social, environnemental, culturel et économique et permettent en conséquence d'accélérer la réalisation dans les meilleurs délais des ODD et des cibles qui leur sont associées;
- b) que les services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents constituent les moteurs de la transformation numérique et ouvrent des perspectives en même temps qu'ils posent de nouveaux problèmes;
- c) qu'il est important d'encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue et de faciliter l'innovation pour appuyer la transformation numérique de la société;
- d) qu'il est nécessaire de disposer de méthodes et de critères d'évaluation des incidences de la transformation numérique pour faire en sorte d'exploiter au maximum les possibilités et de résoudre efficacement les problèmes,

reconnaissant

- a) que l'économie numérique continue de croître, et que, par conséquent, pour que les pays en développement tirent pleinement parti de la transformation numérique, il est essentiel de renforcer les compétences et les capacités pour ouvrir des perspectives socio-économiques;

- b) que le passage à l'économie numérique favorise la transformation numérique;
- c) que les infrastructures et services de télécommunication/TIC, une connectivité universelle et efficace, un accès à Internet à un coût abordable et des compétences numériques sont des composantes importantes de la transformation numérique de l'économie et devraient faire partie intégrante des stratégies nationales en matière de transformation numérique;
- d) que, compte tenu des besoins en matière d'électricité, de connectivité et d'infrastructures de l'économie numérique, il est indispensable que les pays en développement mettent en place un environnement propice à la transformation numérique;
- e) que les télécommunications/TIC sont des technologies de nature à faciliter le déploiement, la résilience et le passage à l'échelle d'une transformation et d'une innovation numériques inclusives,

reconnaissant en outre

que les commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) ont accompli des progrès significatifs dans le cadre de leurs travaux en cours sur la transformation numérique,

décide de charger le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de faciliter les efforts déployés par le Bureau de développement des télécommunications, avec le concours des bureaux régionaux de l'UIT, pour promouvoir la transformation numérique, conformément aux priorités de l'UIT-D, aux initiatives régionales, aux grandes orientations du SMSI, aux ODD, aux Questions à l'étude et aux projets de l'UIT-D;

2 d'accorder une attention accrue aux projets relatifs aux services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents liés à la transformation numérique dans le cadre des priorités et des initiatives régionales de l'UIT-D, en établissant un lien avec les ODD et les grandes orientations du SMSI associés;

3 de continuer d'examiner les questions liées aux catalyseurs essentiels de la transformation numérique pour divers services et contenus locaux, en tenant compte des mécanismes de financement à prévoir pour offrir des solutions abordables et peu onéreuses ainsi que des politiques et stratégies associées, notamment pour divers services et contenus locaux;

4 d'entreprendre des études et des projets ayant trait aux politiques, aux méthodes et aux stratégies relatives à la transformation numérique, pour permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti de l'économie numérique;

5 de poursuivre et d'intensifier les activités de l'UIT-D sur la transformation numérique, notamment les programmes de formation et les campagnes de sensibilisation, et d'appuyer l'action menée à l'échelle mondiale pour renforcer les capacités en matière de transformation numérique;

6 d'encourager et d'appuyer les initiatives nationales consacrées aux aspects relatifs aux télécommunications/TIC de l'économie numérique;

7 d'aider les États Membres qui en font la demande, et dans les limites des ressources disponibles, à élaborer des stratégies nationales en matière de transformation numérique, en exploitant les outils et ressources pertinents de l'UIT-D sur la transformation numérique;

8 d'aider les États Membres qui en font la demande, dans les limites des ressources disponibles, à élaborer des stratégies visant à tirer parti de la diversité des réseaux de télécommunication/TIC afin de permettre la mise en œuvre de cas d'utilisation particuliers en lien avec la transformation numérique,

invite le Directeur du Bureau des radiocommunications, le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications et le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 à collaborer activement afin de répondre aux besoins énoncés dans la présente Résolution, dans les domaines d'intérêt mutuel ayant trait aux technologies de transformation numérique, dans le cadre de l'approche "Une UIT unie dans l'action" et en renforçant la coordination entre les trois Secteurs;

2 à veiller à ce que les groupes consultatifs des Secteurs travaillent en coordination avec les autres Secteurs en ce qui concerne les technologies de transformation numérique,

invite les États Membres et les Membres de Secteur

à apporter tout l'appui possible à la mise en œuvre de la présente Résolution et à contribuer activement aux travaux pertinents au titre des Questions de l'UIT-D à l'étude,

invite le Secrétaire général

- 1 à inscrire la transformation numérique sur la liste des domaines présentant un intérêt mutuel pour les trois Secteurs de l'UIT et le Secrétariat général;
- 2 à suggérer au Groupe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel de considérer la transformation numérique comme un domaine présentant un intérêt mutuel pour les trois Secteurs.